

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1321-2021

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

Est par les présentes donné, par la soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Sophie :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 1^{er} juin 2021, a adopté le règlement décrit ci-dessous:

N° 1321-2021 – Installation et entretien des compteurs d'eau des nouveaux immeubles non résidentiels

Cet avis constitue l'avis de publication de ce règlement et il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie. Une version numérique est disponible sur le site WEB de la Municipalité. Consultez le procès-verbal de la séance à laquelle le règlement fut adopté à l'adresse suivante : stesophie.ca/Assemblees-municipales

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 7 juin 2021



France Charlebois,
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe

Entrée en vigueur – Règlement n° 1321-2021

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.stesophie.ca et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 8 juin 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
Ce 8 juin 2021



France Charlebois,
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe